

2^{EME}
INTERNATIONAL
JUDO DE
MARSEILLE



International Judo Vétéran Marseille

incluant un OPEN NE-WAZA (junior, sénior, vétéran)

ENTRÉE
LIBRE
27
10
18

soutenir la cause
handi/valide



village
&
animations

**SPORT
SANTÉ**.FR



WWW.AJCM-JUDO.FR

DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

Région
PACA



WWW.AJCM-JUDO.FR

DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

Région
PACA

**SPORT
SANTÉ**.FR

27/10/2018

REGLEMENT SPORTIF

Ce Master est dans le cadre de la journée Handi-Valide – Sporting
4 Change –

INTERNATIONAL JUDO DE MARSEILLE

REGLEMENT SPORTIF

CADRE, HORAIRES ET TYPE DE LA COMPETITION

CADRE DE LA COMPETITION

Le Master International de Marseille aura lieu à l'espace Vallier 13004 Marseille.

Le plateau sportif d'environ 1 000 m² permettra la mise en place de 5 surfaces de compétition. La salle du bas permettra d'ouvrir une zone d'échauffement qui sera très proche des vestiaires.

HORAIRES

- Début de la compétition : 09h00
- Fin de la compétition : 20h00 (environ)

Les horaires peuvent varier en fonction du nombre de compétiteurs inscrits.

TYPE DE COMPETITION

Compétition internationale individuelle Open pour les Vétérans (incluant les personnes en situation de handicap).

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est fixé à 15 €, pour tous les engagements envoyés avant le 15 octobre 2018, le cachet de La Poste faisant foi.

Entre le 16 octobre et le 26 octobre 2017, le montant de l'engagement sera de 30 € (envois uniquement par la poste avec la fiche d'inscription et le paiement à cette adresse : AJCM, 10 rue Girardin 13007 Marseille FRANCE).

Engagement sur place de 50€ le jour même. Aucune inscription ne pourra être remboursée.

Engagement personnes en situation de handicap :

Inscription GRATUITE pour toutes personnes en situation de handicap avec une carte MDPH ou autre en cours de validité.

Vous devez simplement nous transmettre votre dossier avec un justificatif de votre handicap à cette adresse :

s.grassi@handi-valide.org

Inscriptions en ligne :

L'inscription en ligne est obligatoire, via une application sécurisée sur le site :

www.ajcm-judo.fr

Joindre obligatoirement votre dossier d'inscription lors de l'enregistrement ; nous n'acceptons pas d'inscription « papier ».

Par contre, le paiement en ligne des frais d'inscriptions par carte de crédit ne sera pas obligatoire, il pourra aussi se faire par virement bancaire ou par chèque envoyé par la poste (uniquement en Euros).

L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception et encaissement de votre règlement.

Le paiement en ligne par carte de crédit n'est pas obligatoire, mais plus rapide, plus efficace.

Vous pouvez obtenir votre reçu immédiatement en recevant un courriel à votre adresse ou l'imprimer directement après le paiement.

La page enregistrement est accessible via un lien hypertexte sur la page Master International de Marseille du site de l'événement :

<http://www.ajcm-judo.fr>

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SERONT LIMITEES A 300

Une liste d'attente sera ouverte à partir de la 301ème inscription.
L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception du paiement.

REGLEMENT SPORTIF

Règlement général : le règlement sportif est, en substance, celui de la Fédération Internationale de Judo (FIJ). Quelques spécificités ont été ajoutées, en fonction soit du règlement de la FFJDA, soit du règlement propre à l'organisateur, et de l'adaptation aux personnes en situation de handicap. Les règles de la FFH seront appliquées à tous les combattants lors d'un combat mixte handi-valide.

A partir du 01/01/2018, c'est le nouveau règlement FFJDA qui s'applique sur le territoire français : pour l'essentiel : 2 WAZA ARI = IPPON

Aménagement pour l'accueil compétitif des personnes en situation de handicap :

- * Non et mal entendant : aucun aménagement,
- * Non et mal voyant : combat dans la catégorie de poids inférieure avec saisie du judogi lors de chaque assaut,
- * retard psychologique et déficience mentale : combat dans la catégorie de poids inférieure,
- * fauteuil et mobilité réduite : combat uniquement en Ne-Waza et dans la catégorie de poids inférieure (les judokas valides devront se plier à cette particularité),

Les aménagements seront traités individuellement pour certaines maladies orphelines, rare et autisme léger.

Les compétiteurs valides acceptent en s'engageant à respecter ces règles.

Dans une confrontation handi-valide :

Spécifique :

Les personnes en fauteuil roulant évolueront en uniquement Ne-Waza.

Exemple :

- un mal ou non voyant engagera le combat comme prévu en FFH avec la saisie du judogi, le combattant valide ne pourra pas travailler sans avoir les deux mains posées sur le judogi.

1. Conditions de participation

Chaque fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo peut inscrire autant d'athlètes qu'elle le souhaite à travers ses clubs, dès l'instant où les conditions d'engagement sont respectées.

Un athlète ne peut participer que dans une seule catégorie de poids et une seule catégorie d'âge.

Des regroupements peuvent toutefois être décidés par l'organisateur, en fonction du nombre de participants.

Les combattants doivent avoir au moins deux années de licences et être au minimum titulaire de la Ceinture Verte, le jour de la compétition.

Chaque judoka concourt dans sa catégorie d'âge, déterminée par son année de naissance. Les combattants ayant la double nationalité ne pourront représenter qu'un seul pays.

2. Age & Durée des combats

*Durée des combats en minute

Catégorie d'âge	Durée	Femmes	Année de naissance	Hommes
30-34	3	F1	1988 - 1984	M1
35-39	3	F2	1983 - 1979	M2
40-44	3	F3	1978 - 1974	M3
45-49	3	F4	1973 - 1969	M4
50-54	3	F5	1968 - 1964	M5
55-59	3	F6	1963 - 1959	M6
60-64	2.5	F7	1958 - 1954	M7
65-69	2.5	F8	1953 - 1949	M8
70-74	2.5	F9	1948 - 1944	M9
75-79	2.5	F10	1943 - 1939	M10
80 et +	2.5	F11	1938 et avant	M11

Exemples :

- Les combattants ne doivent plus avoir obligatoirement 30 ans le jour de la compétition : un(e) athlète né(e) le 31/12/1988 peut participer à l'édition du 27/10/2018; il (elle) sera M1 (ou F1)
- C'est l'année civile qui compte, non pas la date d'anniversaire : un(e) athlète né(e) le 31/12/1983 sera inscrit(e) dans la catégorie M2 (ou F2), même s'il a 34 ans le 27/10/2018.

3. Catégories de poids

Femmes

-48 kg ; -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; -78 kg ; +78 kg

Hommes

-60 kg ; -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; -100 kg ; +100 kg

Regroupements possibles : Cf 5. Formule de compétition

4. Tenues

- Judogis :

Les judogis bleus sont acceptés et même encouragés, pour remplacer la ceinture rouge. Toute marque est autorisée, dans la mesure où le judogi respecte les normes vestimentaires.

- Dossards :

Si l'organisateur distribue des dossards de sponsors aux athlètes, ils seront donnés avec l'accréditation et devront obligatoirement être portés pendant la compétition. Les dossards officiels FIJ ou UEJ pourront rester sur le judogi, ces dossards étant collés dessous.

5. Formule de compétition

- de 4 à 5 combattants : poule
- 6 combattants : 2 poules de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- 7 combattants : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- plus de 7 combattants : tableau à double repêchage
- pour 1, 2 ou 3 athlètes : l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements cohérents de catégories d'âge et/ou de poids, en privilégiant ceux par la catégorie d'âge la plus proche
- **Renouvellement : Poule toutes catégories selon ancienne réglementation FFJDA**
- **Nouveauté : Open Ne-Waza selon réglementation FFJDA (De la catégorie Junior à la catégorie Vétéran)**

6. Ordre de passage des catégories

L'ordre de passage des catégories d'âge est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions.

5 rendez-vous horaires seront donnés aux athlètes, suivant leur catégorie :

09h00	M5 M6 M7 M8 M9 M10
11h30	Féminines et M1
13h30	M2
15h00	M3
16h30	M4 suivi de la poule toutes catégories

7. Règles en matière de « Golden Score »

Le Golden Score ne sera pas utilisé en cas d'égalité.

Décision obligatoire au terme du combat.

8. Relation Grade/Championnat

La relation Grade–Championnat ne sera pas appliquée.

9. Combattant en situation de Handicap

Seront acceptés lors de ce Master en prenant en compte les règles établies ci-dessus :

- Les personnes mal et non entendant ayant l'accord de leur médecin traitant,
- Les personnes mal et non voyante ayant l'accord de leur médecin traitant,
- Les personnes vivant une trisomie 21 ayant l'accord de leur médecin traitant,
- Les personnes vivant une déficience psychique ayant l'accord de leur centre d'hébergement et médecin traitant,
- Les personnes en amputées ayant l'accord de leur médecin traitant,
- Les personnes ayant des troubles autistiques ayant l'accord de leur médecin traitant,
- Toutes personnes se déplaçant en fauteuil ayant un avis de son médecin traitant.

Les accompagnateurs auront le droit d'accès à l'espace compétition, à défaut un bénévole par personne sera désigné tout au long de la journée.

Un bus de ramassage sera prévu pour les personnes en fauteuil uniquement à leur hôtel ou logement.

PESEES ET CONTROLES

– La pesée et le contrôle auront lieu le vendredi 26 octobre 2018 :

o Siège social de l'AJCM, au 10 rue Girardin 13007 Marseille entre 15h00 et 19h00.
Pesée le jour même sur le lieu de la compétition.

– Aucune tolérance de poids

– Documents à présenter au contrôle :

o pour les Français, (pièce d'identité : passeport ou carte d'identité, pas de permis de conduire), passeport avec 2 timbres de licences dont celui de la saison en cours et certificat médical de moins d'un an, autorisant la pratique du judo en compétition.

o les étrangers devront apporter tout justificatif permettant de démontrer qu'ils sont en règle avec leur Fédération affiliée obligatoirement à la Fédération Internationale de Judo, qu'ils ont au moins deux années de pratique, minimum Ceinture Verte et qu'ils sont aptes médicalement pour la compétition ; à défaut de présentation d'un certificat médical, ils combattent sous leur entière responsabilité personnelle.

o aucun combattant ne sera admis à participer s'il ne peut pas prouver qu'il appartient à un club affilié à sa Fédération, elle-même affiliée à la Fédération Internationale (UEJ ou FIJ).

o Assurance : chaque combattant est tenu de prendre lui-même une assurance responsabilité civile et dommages corporels, s'il ne l'a pas déjà souscrite dans le cadre de sa Fédération, soit par le biais de son club affilié, soit par le biais de la licence-assurance fédérale.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité.

- Droits à l'image, assurance, certificat médical et règlement. L'accord se fait uniquement en ligne lors de l'inscription, l'athlète approuve par son paiement l'accord à : droit à l'image, qu'il est assuré, qu'il détient un certificat médical et les autorisations nécessaires, et qu'il approuve le règlement du tournoi.

ATTESTATION DE DROITS A L'IMAGE, ASSURANCE, CERTIFICAT MEDICAL ET REGLEMENT

DROITS A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par AJC MARSEILLE, l'image et la voix des participants sont susceptibles d'être captées par tout moyen vidéo dans le cadre des compétitions et des activités annexes.

Le signataire du présent formulaire autorise AJC MARSEILLE à procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et à diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée, les images et la voix ainsi captées, sur tout support de communication audiovisuel quel qu'il soit et notamment : site internet, diffusions vidéo, journaux sportifs télévisés, judo TV et réseaux sociaux.

Cette autorisation est consentie pour la promotion de AJC MARSEILLE à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les Français, le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la FFJDA ou une autre fédération affiliée, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du Judo y compris en compétition pour la saison 2018/2019.

Pour les étrangers, le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la fédération nationale (reconnu par la FIJ) de son pays d'origine, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du judo y compris en compétition pour la saison 2018/2019.

Les personnes en situation de handicap doivent fournir les autorisations nécessaires Cf. chapitre 9.

REGLEMENT :

Le signataire atteste avoir pris connaissance du règlement de la compétition Master International de Marseille de Judo dans son intégralité, via le site internet :

<http://www.ajcm-judo.fr>

ACCREDITATIONS, COACHING, RECOMPENSES ET MEDAILLES

Accréditations, Coaching

- Chaque Master se verra remettre une accréditation, lors de la pesée, la veille de la compétition.
- L'accréditation sera demandée obligatoirement pendant la compétition, pour accéder à la zone d'échauffement ou, à l'appel du nom du combattant, à la zone de compétition.
- Un seul coach sera autorisé par athlète en zone de compétition, il se présentera avec l'athlète et sortira de la zone de compétition avec l'athlète à l'issue du combat.
- Un seul badge de coach sera transmis à l'accueil au représentant du club, pour 5 athlètes, contre le versement d'une caution de 5€ récupérable en fin de compétition auprès de l'accueil.

Récompenses et médailles

Récompenses (sous forme de lots, pas de prime) pour le podium de chaque catégorie :

- les 4 premiers dans le cadre des tableaux (1er, 2ème et deux 3èmes), à partir de 6 combattants.
- les 3 premiers dans le cadre de poules (1er, 2ème et 3ème), entre 2 et 5 combattants. Le 4ème de poule n'est alors pas considéré comme 3ème.

Si un combattant est seul dans sa catégorie, il ne pourra pas être récompensé par un lot.

Par contre, il est considéré comme vainqueur de sa catégorie et se verra attribuer la médaille d'or.

Les médailles pourront être cumulées par un combattant, dans le cadre des regroupements, mais pas les lots.

Liste des hôtels et plan d'accès sur le site www.ajcm-judo.fr